Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260320-D2026_03_04-DE

Date de convocation :
16/03/2026
Date d'affichage :
16/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoirs : 0
Absents : 0
Votants : 15
Quorum : 8

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures zéro minute, les membres du conseil municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzméens proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du quinze mars deux mille vingt-six se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales. Monsieur le Maire, nouvellement élu prend la présidence de l'assemblée.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : GUIGNARD Christophe, PODPOVITNY Caroline, LAMOUR Mabel, DUBUS Sabine, MERIL Mathilde, RIVIERE Arnaud, VIART Benoit, DELAGE Gwenaëlle, DENIS Lionel, LAIGLE Sylvain, MORIN Johann, GRANGER Rodrigues, JAULIN Jean Baptiste, LÉCAILLON Marion, ROUAULT Claude.

Secrétaire de séance : M. LAIGLE Sylvain

D2026-03-04 – Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Monsieur le Maire présente les listes d'adjoints suivantes :

Liste conduite par M. LAIGLE Sylvain :

- M. LAIGLE Sylvain
- Mme PODPOVITNY Caroline
- M. GUIGNARD Christophe
- Mme DUBUS Sabine

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260320-D2026_03_04-DE

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 00

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue des suffrages exprimés : 08

Ont obtenu :

- Liste conduite par M. LAIGLE Sylvain : 15 voix (quinze Voix)

La liste conduite par M. LAIGLE Sylvain ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et adjointes au maire :

- M. LAIGLE Sylvain
- Mme PODPOVITNY Caroline
- M. GUIGNARD Christophe
- Mme DUBUS Sabine

Cependant Madame DUBUS Sabine refuse son investiture au poste de 4ème adjointe. Le poste de 4ème adjointe est donc vacant.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, il n'est pas obligatoire de le remplacer par un élu du même sexe (l'élection d'un seul adjoint se fait au scrutin uninominal). En cas de démission de plusieurs adjoints, il sera obligatoire de respecter les règles du scrutin de liste parité et d'alternance (Note AMF 53).

Monsieur le Maire fait donc procéder à l'élection d'un 4ème adjoint.

Il demande s'il y a des candidatures.

M. RIVIÈRE Arnaud se porte candidat.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260320-D2026_03_04-DE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 01

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue des suffrages exprimés : 08

A obtenu :

- M. RIVIÈRE Arnaud : 14 voix (quatorze Voix)

M. RIVIÈRE Arnaud ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint au maire.

La liste conduite par M. LAIGLE Sylvain ayant obtenu la majorité absolue puis M. RIVIERE Arnaud suite au refus de Mme DUBUS Sabine de son investiture, ont été proclamés adjoints et adjointes au maire :

- M. LAIGLE Sylvain
- Mme PODPOVITNY Caroline
- M. GUIGNARD Christophe
- M. RIVIÈRE Arnaud

Fait à la Chapelle-aux-Filtzméens,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Benoit VIART



Le secrétaire de séance,

Sylavin LAIGLE.